

GUIDE DE PROCÉDURE RETKOOP

À DESTINATION DES MANDATAIRES

CAHIER DE COMPTABILITE EN LIGNE

Document réalisé à partir des travaux de l'AD 28 (Valérie TREFFEL)

Version du 12 avril 2013

LES AVANTAGES

- ✓ Vous pouvez saisir vos écritures comptables sur n'importe quel ordinateur (école, personnel...).
- ✓ Vous n'avez pas à vous soucier de vos sauvegardes, elles sont faites automatiquement sur un serveur.
- ✓ Pas de stockage de données sur votre ordinateur, donc pas de risque de pertes.
- ✓ Nombreux systèmes d'alerte en cas d'erreur.
- ✓ L'OCCE peut vous aider par téléphone sur votre cahier et procéder si besoin aux rectifications de données avec vous.
- ✓ Le Bilan financier se construit automatiquement.

1) Accès au système de compta en ligne :

Via internet taper l'adresse suivante : http://www.occe.free.fr

- Saisissez votre identifiant EN MAJUSCULES
- Saisissez votre mot de passe

La cooperation en réseau
Retkoop

Mandataires de coopératives scolaires, ce service vous permet :
- de saisir votre Compte-Rendu statutaire : Compte-Rendu d'Activités (CRA) et Compte-Rendu Financier (CRF).
- de saisir votre comptabilité au jour le jour.

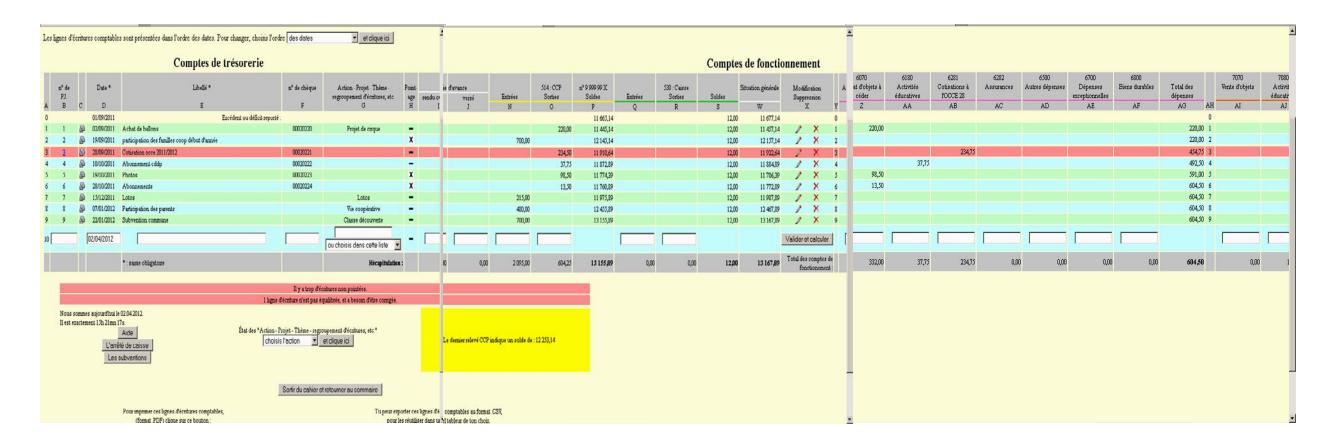
Trésoriers départementaux, ce service vous permet de travailler la sommation deces comptes rendus et la gestion de vos coopératives.

Mais d'abord, tapez votre identifiant :
et tapez votre mot de passe :

Envoi

2) Menu principal:

Pour accéder à la saisie de la comptabilité , cliquer sur Visualisation classique (cadre jaune) : -- Sommaire --Bonjour Jean. Tu représentes la Coopérative Scolaire de l'école élémentaire Les Tulipes/a CHAPERON ROUGE. Chaque année, La compta, au jour le jour : tu dois établir au 31 août tu peux sasir ici un compte-rendu d'activités toutes les opérations de comptabilité et un compte rendu pour ta coopérative, su vant deux présentations : financier. Tu peux ici consulter des informations Les écritures comptables sont présentées Les écritures comptables sont ventilées concernant ta coopérative, comme sur le cahier papier, automatiquement Si tu n'as pas saisi et en modifier certaines. proposé par l'OCCE. en saisissant le code du compte. la compta, au jour le jour (Pas encore opérationnel) en 2010 - 2011, Informations concernant la coop. Visualisation classique Ventilation automatique saisis ici : ton Compte-Rendu 2011 Ton C.R. est saisi, Tu peux aussi consulter des archives Si tu utilises une caisse d'argent liquide, note ici le nombre de pièces et de billets. et il est bon. concernant ta coopérative. Bravo Jean! L'arrêté de caisse Les archives de la coop. De même, pour l'année scolaire Si la coop, reçoit des subventions des collectivités territoriales (mairie, conseil général, etc), actuellement en cours note ici le détail des informations concernant ces subventions. (2011 - 2012): ton Compte-Rendu 2012 Les subventions



← La saisie :

La saisie des écritures se fait dans les cases blanches. Deux cases sont obligatoires,

- ⇒ La date (colonne D): !!! respectez la normalisation 01/09/2011 (dans le cas contraire votre ligne d'écriture ne serait pas validée).
- **⊃**Le libellé (colonne E)

Renseigner au maximum vos cases blanches, Colonne $B = n^{\circ}$ de pièce, Colonne $F = n^{\circ}$ de chèque, Colonne G = vos actions. Les autres colonnes en fonction de vos entrées et sorties avec la ventilation (Comptes 6 ou 7).

\uparrow Exemple de saisie :

Notre exemple de saisie permet de visionner le résultat d'une écriture,

- **⊃** Ligne verte ou bleue = saisie correcte
- □ Ligne rouge = saisie comportant une erreur (!!! message d'alerte)

Pour valider votre saisie, il faut cliquer sur Valider et Calculer

A tout moment, vous pouvez modifier et ou supprimer votre ligne en cliquant sur . ou **E**. Il faudra cliquer sur Vous souhaitez quitter votre dossier, cliquer sur la touche Sortir du cahier et retourner au sommaire.

la touche Valider les modifications puis Retour au cahier de comptabilité. Cela enregistre automatiquement tout votre travail.

\rightarrow Rappel du contenu des comptes commencent par 6 et par 7 :

| <u>Les comptes de Produits : (vos entrées)</u> | | | | | Les comptes de Charges (vos sorties) | | | | | | | | | |
|--|--|---|--|---|--|--|--|--|---|------------------------------------|-------------|--|--|--|
| 7070 | 7080 | 7410 | 7420 | 7500 | 7560 | 7600 | 7700 | 6070 | 6180 | 6281 | 6282 | 6500 | 6700 | 6800 |
| Ce sont les ventes de vos achats 6070 | -Versements des parents -Ventes de journaux scolaires -ventes objets fabriqués à l'école -participation goûters des parents. | Uniquement les subventions versées par les municipalités, conseils régionaux et généraux, organismes publics. | Uniquement les subventions des associations, des entreprises, sou des écoles | -Lotos -Tombolas -Fêtes des écoles -Aides versées par l'OCCE | Participations volontaires des familles. Ce versement n'est en aucun cas obligatoire et ne peut faire l'objet d'exclusion! Elles ne peuvent servir aux frais | Produits financiers. Les livrets A et tout autre compte de placement sont interdits. | Produits exceptionnels Dons (rglt stricte) Reversements suite à la dissolution d'une coop Collectes et opérations de solidarité. | -Calendriers OCCE -Photos des photographes uniquement -Revues et ouvrages divers -Vente pour cession -Achats groupés permettant d'obtenir des tarifs préférentiels | -Frais de sorties, de voyages, de classes transplantées, spectacles -Achats de matériels pour fabriquer des objets, (vendus ou non) -Achats pour les journaux scolaires -Consommables informatiques pour les activités de la coop -Achats pour la bibliothèque (livres, abonnements, revues) -Développement des photos des diverses manifestations et activités | Cotisations versées à l'OCCE | MAIF MAE | -Timbres Poste -Frais bancairesFrais engagés lors des fêtes, lotos tombolas, marchés de Noël | -Dépenses imprévues -Dons - Versement des collectes et opérations de solidarité | -Equipement informatique léger -Appareils photos et audiovisuels -Cartes mémoires -Jumelles, boussoles |
| | | | | | | | | | | | | | | |

L'archivage dans Retkoop de vos pièces justificatives :

Vous avez la possibilité d'archiver des copies de vos pièces justificatives (factures, remises de chèques...) directement sur le serveur. Pensez que vous devez conserver vos originaux.

Pour cela, lors d'une validation d'une écriture, apparaît dans la colonne C ce symbole 📴.



Exemple:

- Scanner une facture (ou autres) puis la répertorier dans un dossier que vous aurez préalablement créé (Exemple: Justificatifs comptable 2011-2012- Facture 3).
- Les documents ne peuvent être enregistrés qu'aux formats GIF ou JPEG ou PNG ou PDF. Puis revenez dans votre cahier de comptabilité.
- Cliquer sur le symbole , une fenêtre s'ouvre, parcourir, chercher le document désiré dans votre ordinateur (notre ex : facture 3), ouvrir :



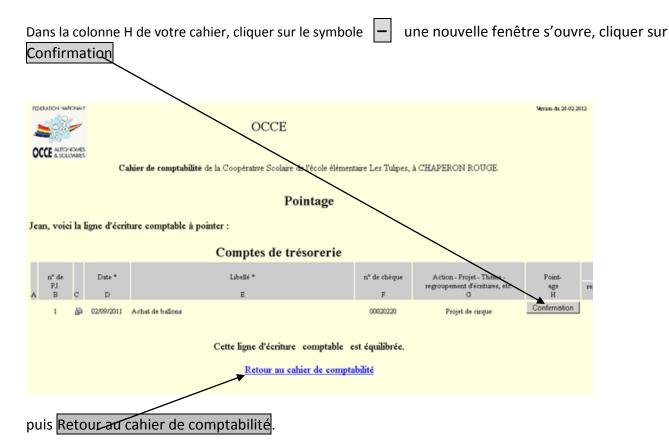
Tous constaterez dans la colonne B de votre cahier que le n° de pièce devient bleu et souligné. Votre pièce est accessible à présent en cliquant sur ce numéro bleu.

Vous pouvez retourner à votre cahier en cliquant sur Retour au cahier de comptabilité.

Le pointage :

Le pointage consiste à vérifier vos dépenses et recettes sur vos relevés bancaires. Cette vérification est <u>indispensable</u> pour la vérification de vos comptes.

Pour chaque opération impliquant votre compte bancaire, vous devez la confirmer dans votre cahier de comptabilité.



Une croix **X** apparaît dans votre ligne pointée.

Il est toujours possible de dépointer votre ligne en faisant la même opération à l'envers.

Parfois, vous trouverez une alerte (en rouge) : Il y a trop d'écritures non pointées (voir page 3). Il est préférable de faire vos opérations de pointage à ce moment précis. Le message d'alerte disparaîtra.

<u>Remarque</u>: pour les écritures de caisse (en espèces), procédez aussitôt au pointage afin de faciliter ensuite la lecture des écritures en attente.

L'arrêté de Caisse :

Si vous détenez une caisse, il faut la détailler régulièrement si celle-ci est utilisée.

Pour cela, vous cliquez en bas à gauche de votre écran dans le cahier de comptabilité sur la touche L'arrêté de caisse.

Une fenêtre s'ouvre, détaillez votre caisse et cliquez sur la touche Recalculer puis Retour.

| Coopérative Scolaire de l' | école élémentai | re Les Tulipe | s, à CHAPERON |
|--|----------------------|-----------------|---------------|
| | | | |
| Jean, saisis ton arrêté de caisse ci-dessous, avant le 31 août 2012. | | | |
| | Arrêté d | le caisse | • |
| | | Nombre | Somme |
| Billets: | 200,00 🔛 | 0 | 0,00 |
| | 100,00 🛍 | 0 | 0,00 |
| | 50,00 🔯 | 0 | 0,00 |
| | 20,00 🛍 | 0 | 0,00 |
| | 10,00 🚾 | 1 | 10,00 |
| | 5,00 🔐 | 0 | 0,00 |
| Pièces: | 2,00 | 1 | 2,00 |
| | 1,00 | 0 | 0,00 |
| | 0,50 🛍 | 0 | 0,00 |
| | 0,20 🛍 | 0 | 0,00 |
| | 0,10 | 0 | 0,00 |
| | 0,05 | 0 | 0,00 |
| | 0,02 | 0 | 0,00 |
| | 0,01 | 0 | 0,00 |
| | | Tot | a1: 12,00 |
| Solde donné par | les écritures de l'a | année (case 530 | 0): 12,00 |
| | | Différenc | e: 0,00 |
| | | | |

N'oubliez pas de saisir votre ligne d'écriture de sortie ou entrée dans les colonnes prévues à cet effet (colonnes Q et R) pour le compte 530 Caisse.

Les subventions publiques (compte 7410) :

Le détail de vos subventions est à renseigner également. Cela permet d'enregistrer directement vos informations dans le compte rendu financier sans devoir le faire en fin d'année dans votre bilan.

Pour cela, vous cliquez en bas à gauche de votre écran dans le cahier de comptabilité sur la touche Les Subventions.

Une fenêtre s'ouvre, renseignez le tableau et cliquez sur la touche Recalculer puis Retour. Voir exemple ci-dessous.

| étails et justifications des subventions enregistrées en compte 7410 : toutventions de l'État, des collectivités locales ou territoriales, doivent être enregistrées et justifiées par des copies d'extraits de compte bancaire ou des ication d'attribution. | | | | | | | | |
|---|-----------|-----------------------|-------------------------------------|--|--|--|--|--|
| Origine des subventions | Montants | Dates de versement | Destination des subventions | Reliquats non dépensés au 31 Août 2012 | | | | |
| Subvention commune | 700,00 | 22/01/2012 | Classe découverte | | | | | |
| | 0,00 | | | 0,00 | | | | |
| | 0,00 | | | 0,00 | | | | |
| | 0,00 | | | 0,00 | | | | |
| | 0,00 | | | 0,00 | | | | |
| | 0,00 | | | 0,00 | | | | |
| | 0,00 | | | 0,00 | | | | |
| total: | 700,00 | | | | | | | |
| olde donné par les écritures de l'année (case 7410) : | 700,00 | | | | | | | |
| Différence : | 0,00 | | | | | | | |
| | Bravo Jea | m! Le total des i | montants correspond au compte 7410. | | | | | |

La clôture des comptes de l'exercice :

La clôture du cahier s'effectue en fin d'exercice lorsque vous avez saisi toutes vos dépenses et toutes vos recettes puis pointé toutes vos lignes d'écritures.

Vérifiez bien que le dernier relevé bancaire au 31 août de l'année en cours correspond bien à votre solde de votre cahier de comptabilité.

Vous pouvez imprimer et ou sauvegarder votre cahier de comptabilité via la touche Version imprimable qui se trouve dans votre cahier en bas à gauche de votre écran.

Procédure de clôture :

Un rectangle mauve donne la possibilité de clore le cahier, si les conditions de clôture sont réunies. Il apparaîtra au plus tôt le 31 Août.

Entre le 1° et le 30 septembre 2012, tu dois procéder à la clôture de ce cahier de comptabilité, et donc de l'exercice comptable 2011 - 2012. Tu ne pourras plus modifier ou supprimer d'écritures, ni en rajouter, mais tu pourras consulter ces cahiers dans les archives.

Clôture de ce cahier de compta.

Attention Jeannot! Cette opération est irréversible!

S'il y a trop de lignes non pointées ou si les subventions ne sont pas justifiées ou si la caisse n'est pas décrite, etc., le rectangle mauve explique que la clôture n'est pas possible et donne les points sur lesquels il faut se pencher.

Il donnera la possibilité de clore lorsqu'il n'y aura plus ce genre de problèmes.

Le cahier d'inventaire :

La tenue d'un cahier d'inventaire des biens acquis par la coopérative est **obligatoire**.

Il permet à la coopérative de répertorier tous vos biens durables (matériels : ordinateurs, bureaux, appareil photo, vélo...) acquis par sa coopérative.

Il s'agit uniquement du matériel acheté par la coopérative et non ceux de la commune, mairie...

N'hésitez pas à solliciter votre OCCE pour toute aide dont vous pourriez avoir besoin.